

# INSCRIPTION au voyage pour le voyage citoyen

## Nuremberg 2024

**Agence de voyage:** TUI ReiseCenter am Stresemannplatz GmbH & Co.KG,  
Stresemannplatz 10, DE 90489 Nürnberg,  
**Tel:** (0911) 58 888 0 | **Fax** (0911) 58 888 22  
**Mail:** nuernberg8@tui-reisecenter.de  
Ihr Reiseberater: David Schulte-Vogel

**Voyage d'amitié et de citoyenneté „Nuremberg et à la campagne franconienne“:**

**date du voyage 14.10.-21.10.2024**

Sur la base de l'annonce de voyage au 28.06.2024, j'inscris fermement les personnes suivantes au voyage susmentionné.

**Déclarant principal:**

Titre de civilité Prénom Nom de famille (veuillez indiquer le nom complet tel qu'il figure sur la carte d'identité)

Rue - numéro Code postal Ville

N° de téléphone E-Mail Date de naissance

**Autres participants:**

Titre de civilité Prénom Nom de famille Date de naissance

**Je réserve/nous réservons**

**Chambre double € 1.285, - p. P.**

**Chambre single + € 312, - p.P.**

(Réservations + inscriptions pour ½ chambre double avec lits séparés également possibles)

**Prestations souhaitées:**

**Assurance annulation sans franchise**  
(3,5% du prix du voyage de base)

Offres d'autres assurances : p. ex. couverture complète  
Assurance voyage sans franchise

**Pas d'assurance annulation souhaitée**

**Remarques/ demandes spéciales:**

**Envoi de la confirmation de réservation:** par courrier  par e-mail

Date, lieu et signature

Un acompte de 20% du prix total du voyage est exigé à l'inscription. J'accepte - en même temps pour les participants inscrits\* - les conditions de voyage de l'organisateur et les conditions de transport des modes de transport concernés comme étant obligatoires. Je déclare que les données saisies peuvent être enregistrées et utilisées pour la réalisation du voyage et le suivi de la clientèle. J'ai été informé(e) de la possibilité de souscrire une assurance voyage et conseillé(e) en conséquence. Si vous le souhaitez, nous vous enverrons au préalable les "Conditions générales de voyage" du TUI ReiseCenter am Stresemannplatz GmbH & Co. KG. Vous les recevrez automatiquement avec votre confirmation de voyage. Nous nous ferons un plaisir de vous proposer d'autres offres d'assurance.

## **Formulaire selon la directive (UE) 2015/2302 concernant l'information des voyageurs dans le cadre d'un voyage à forfait selon le § 651a BGB**

La combinaison de prestations de voyage qui vous est proposée est un voyage à forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302. Vous pouvez donc bénéficier de tous les droits de l'UE qui s'appliquent aux voyages à forfait. La société Reisecenter am Stresemannplatz GmbH, propriétaire Jörg Grießinger, Stresemannplatz 10, 90489 Nuremberg (TUI Reisecenter), assume l'entière responsabilité de la bonne exécution de l'ensemble du voyage à forfait. En outre, Reisecenter am Stresemannplatz GmbH dispose de la couverture prescrite par la loi pour le remboursement de vos paiements et, si le transport est inclus dans le voyage à forfait, pour garantir votre rapatriement en cas d'insolvabilité du voyageur. Principaux droits en vertu de la directive (UE) 2015/2302:

- - Les voyageurs reçoivent toutes les informations essentielles sur le voyage à forfait avant la conclusion du contrat de voyage à forfait.
- - Au moins un opérateur est toujours responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage inclus dans le contrat.
- - Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de contacter le voyageur ou l'agence de voyages. Les voyageurs peuvent céder le forfait à une autre personne, dans un délai raisonnable et moyennant des frais supplémentaires.
- - Le prix du forfait ne peut être augmenté que si certains coûts (par exemple le prix du carburant) augmentent et si le contrat le prévoit expressément, et en tout cas au plus tard 20 jours avant le début du forfait. Si l'augmentation du prix dépasse 8 % du contrat de voyage à forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si un organisateur de voyages se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a le droit de le diminuer si les coûts correspondants diminuent.
- Les voyageurs peuvent annuler le contrat sans payer de frais d'annulation et obtenir le remboursement intégral de tous les paiements si l'un des éléments essentiels du forfait, à l'exception du prix, est modifié de manière significative. Si le professionnel responsable du forfait annule celui-ci avant le début du forfait, les voyageurs ont droit à un remboursement et, dans certains cas, à une indemnisation.
- Les voyageurs peuvent annuler le contrat sans payer de frais d'annulation en cas de circonstances exceptionnelles survenant avant le début du forfait, par exemple en cas de problèmes de sécurité graves sur le lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage à forfait, moyennant le paiement de frais d'annulation raisonnables et justifiables.

- Si, après le début du forfait, des éléments essentiels du forfait ne peuvent être exécutés comme convenu, d'autres arrangements raisonnables doivent être proposés au voyageur sans frais supplémentaires. Le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation (en République fédérale d'Allemagne, ce droit est appelé "résiliation") si les services ne sont pas fournis conformément au contrat et que cela a des conséquences importantes sur la fourniture des services de voyage à forfait prévus par le contrat et que l'organisateur de voyages n'y remédie pas.
- Le voyageur a droit à une réduction de prix et/ou à des dommages et intérêts si les prestations de voyage ne sont pas fournies ou ne le sont pas correctement.
- L'organisateur de voyages assiste le voyageur lorsque celui-ci se trouve en difficulté.
- En cas d'insolvabilité de l'organisateur de voyages ou, dans certains États membres, de l'intermédiaire de voyages, les paiements sont remboursés. Si l'insolvabilité de l'organisateur de voyages ou, le cas échéant, de l'intermédiaire de voyages survient après le début du forfait et que le transport fait partie intégrante du forfait, le rapatriement des voyageurs est assuré.

**Reisecenter am Stresemannplatz GmbH a conclu une assurance contre l'insolvabilité auprès de R+V Allgemeine Versicherung AG, Raiffeisenplatz 1, 65189 Wiesbaden, [www.ruv.de](http://www.ruv.de).** Les voyageurs peuvent contacter cet organisme par téléphone au 0800 533-1111 (depuis les pays européens, composez le 0049 611 1675 0507) si des prestations leur sont refusées en raison de l'insolvabilité de Reisecenter am Stresemannplatz GmbH.

**Stand: 07-2024**